



## Ordonnance de télécom CRTC 2010-530

Version PDF

Ottawa, le 29 juillet 2010

Le Conseil **approuve provisoirement** la demande tarifaire suivante. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Requérante</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Société TELUS Communications	392	le 20 juillet 2010	le 20 août 2010

Secrétaire général